

Architecte

L'architecte analyse les besoins en aménagement et réalise les études de faisabilité des projets, les études d'avant projets des bâtiments et d'espace publics. Il en assure la maîtrise d'œuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage.

Le métier

L'architecte a une grande autonomie dans l'organisation de son travail, et il encadre un dessinateur. Il est amené à se déplacer fréquemment sur le territoire de la collectivité et travaille en bureau. Il a des horaires souples et doit être disponible. C'est une force de proposition auprès de l'autorité territoriale.

Les activités

- Réaliser une étude technique et économique des projets, réaliser ou analyser des études d'impact
- Conseiller en matière de solutions architecturales en fonction des contraintes réglementaires
- Concevoir, réaliser des projets de bâtiments et d'aménagement, proposer des modes de réalisations, des études et projets menés par des maitres d'œuvre extérieurs
- Suivre et contrôler les réalisations, des études de projets menés par des maitres d'œuvre extérieurs
- Organiser le travail du dessinateur

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME